

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/b9f379186e04cf73bece6b6d>

Date d'obtention : 2022-09-16 15:45:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important d'agir rapidement afin de minimiser les impacts sur les jeunes, leurs familles et le milieu. Qu'il faut agir de façon bienveillante en suivant les étapes de la trousse afin d'être efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je ne connaissait pas la procédure à suivre dans un cas de sexto et je me sens mieux outiller à intervenir dans ce cas.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À rester bienveillante et à bien remplir le questionnaire afin de faire une meilleure intervention.